

Image not found or type unknown



Signature compromis de vente sans le vendeur

Par **helene9**, le **30/03/2011** à **22:48**

Bonjour,

Je vais prochainement signer un compromis de vente avec une agence immobilière. Un rendez vous est prévu pour la signature du compromis de vente, sauf que l'agent immobilier me dit que le vendeur ne sera pas présent mais contre signera le compromis qui aura été signé au préalable par moi. Ma question est donc de savoir, le vendeur doit il être obligatoirement présent? Et quels sont les risques que je prends?

Ma crainte est de voir le vendeur changer d'avis et vendre à une autre personne qui pourrait éventuellement proposer plus..

Merci d'avance pour vos réponses!